



REGLEMENT FINANCIER ECOLE 2020/2021

ECOLE	Prélèvement 10 mois	Année	chèque ou espèces	Année
Scolarité (externat) / 10 mois	46 € 50	465 €	48 € 50	485 €
½ Pension + scolarité /10 mois	110 €	1 100 €	115 €	1 150 €
Repas à l'unité			4 € 90	
Garderie au ticket			2 € 10	
Garderie /mois	17 € 20	172 €	17 € 80	178 €
Garderie ¼ h supplémentaire commencé			5 € 25	
Etude du soir de 17 H 15 à 18 H 15 (3 soirs)	17 € 20	172 €	17 € 80	178 €

La facture est trimestrielle

- 1^{er} trimestre : 4 mois (septembre, octobre novembre, décembre)
2^{ème} trimestre : 3 mois (janvier, février, mars)
3^{ème} trimestre : 3 mois (avril, mai, juin)

Le tarif étant calculé sur le forfait mensuel, aucune déduction ne sera faite pour les voyages et absences. Sur votre facture du 1^{er} trimestre apparaîtra le montant annuel des fichiers ainsi que les livres de livres de littérature qui sont fournis par l'établissement.

Les modifications de régime (externe, demi-pensionnaire) ne peuvent se faire qu'en début de trimestre soit :

- avant le 15 septembre pour le 1^{er} trimestre,
- avant le 1^{er} janvier pour le second trimestre
- avant le 1^{er} avril pour le 3^{ème} trimestre

Tarifs dégressifs sur la scolarité ☞ 20 % à partir du 2nd enfant ☞ 50 % à partir du 3ème enfant

FRAIS D'INSCRIPTION 50 €